

OFF

2

A36A1
A13\B429-
1940
OFF

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,
PROVINCE DE QUÉBEC
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

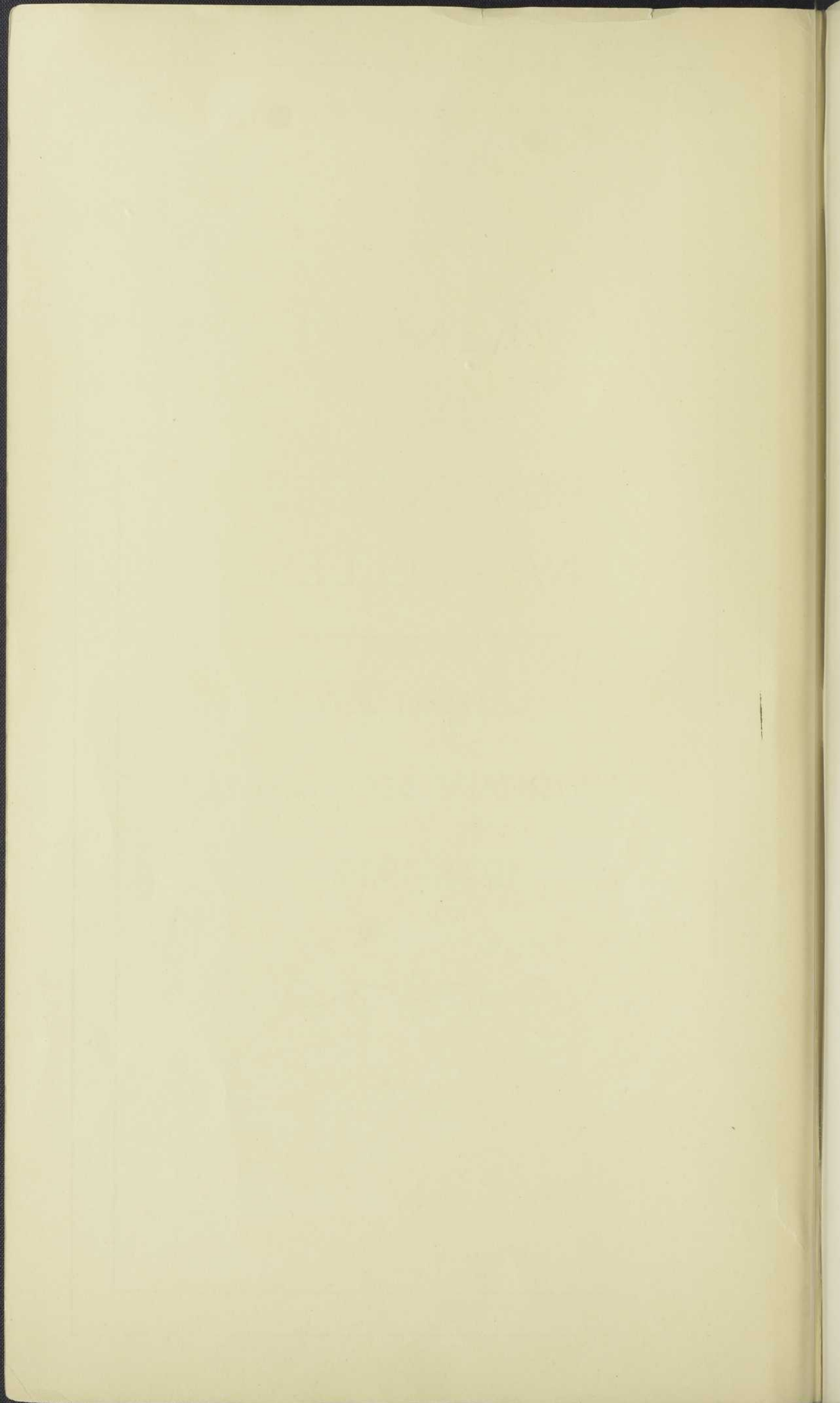
LOUIS CODERRE, L.S.C.
SOUS-MINISTRE

HON. OSCAR DROUIN, C.R.
MINISTRE

INVENTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT SUR
L'INVENTAIRE DES ARCHIVES
1938-1939





Rapport
sur l'inventaire des archives

Etés
1938 et 1939

Inventaire: des ressources naturelles
Section des beaux-arts, monuments historiques,
archives et bibliothèques

Rapport sur l'inventaire des archives

A l'honorable Oscar Drouin,
Ministre des Affaires Municipales,
du Commerce et de l'Industrie.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport général de ce qui a été fait à l'inventaire des archives au cours des étés 1938 et 1939.

Mais avant de passer à l'exposé des recherches accomplies, permettez-moi quelques mots d'introduction qui en rappelleront la raison d'être et la portée.

La brève conclusion qui se dégagera de ces recherches en soulignera par ailleurs, je l'espère, avec l'intérêt croissant, l'utilité pratique.

' ' '

Introduction

L'inventaire des archives a été autorisé, au printemps de 1938, comme complément nécessaire de l'inventaire des beaux-arts et de celui des bibliothèques.

La recherche des œuvres d'art, en effet, soulève à tout instant le problème des sources: authenticité des objets, auteurs réels, écoles et influences, modes d'acquisition, prix d'achat et fortunes diverses. Toutes ces questions obligent à recourir aux documents d'archives judiciaires, paroissiales, historiques et même économiques. Cela constituait, avec le progrès des recherches, un travail complémentaire indispensable, mais dont l'équipe de M. Gérard Morisset ne pouvait plus, sans compromettre sa tâche essentielle, porter tout le poids.

De son côté, l'inventaire des bibliothèques dirigé par M. René Garneau allait poser, indépendamment des recherches bibliographiques et la provenance de nombreux ouvrages ou manuscrits. Ici encore, le recours aux livres de comptes et aux minutes de notaires, par exemple, pouvait à l'occasion rendre d'appréciables services.

Enfin il a semblé au gouvernement que le temps était venu, au Canada français comme ailleurs, de connaître de façon plus méthodique et plus complète le contenu de nos différents dépôts d'archives.

Ces dépôts "regorgent de documents inédits", comme l'écrivait l'archiviste provincial au début de son rapport de 1937-1938; et il arrive souvent - je l'ai maintes fois constaté - que de tels documents sont groupés dans un ordre singulier, perdus dans des fonds où leur présence étonne, et exposés par surcroît à une détérioration continue. On a compris qu'il importait, dans la mesure du possible, d'en prendre note au passage et, au besoin, de transcrire en entier les plus dignes d'attention. Mené de front avec le relevé des pièces se rapportant aux arts ou aux livres, ce travail conduit peu à peu, dans le domaine des archives comme dans les autres, à une notion plus précise de notre avoir culturel et à l'établissement d'un centre de documentation plus accessible aux chercheurs.

Il va sans dire que pareille entreprise exige du temps, même avec des ressources et des moyens d'action bien supérieurs aux nôtres.

C'est que le travail de recherche ne s'improvise pas. Il implique au contraire de constantes difficultés, et celles-ci se traduisent trop souvent, dans le cas des vieux papiers, par l'absence de classification méthodique, le casse-tête de l'écriture ou le mauvais état de conservation des documents. Des destructions accidentelles ou volontaires sont également cause de retard en compliquant les raccordements.

Car il faut bien le constater, nos archives publiques et privées ont beaucoup souffert du feu, de l'incurie ou de l'ignorance des hommes; et même si les principaux fonds restent considérables, ils ne peuvent faire oublier la valeur de tant de pièces disparues. Les exemples abondent. Rappelons simplement le geste absurde de cet habitant de Chambly que des témoignages dignes de foi nous montrent, il y a une trentaine d'années, brûlant des liasses de papiers militaires jugés trop encombrants.

Mais en dépit de tous ces contre-temps, les enquêteurs ont poursuivi leur tâche avec entrain, et il n'est que juste de reconnaître que l'accueil sympathique du public les a grandement aidés dans leurs recherches. De ces dernières, les besoins auxquels répond l'inventaire ont par ailleurs fixé le but, inspiré la méthode et déterminé les limites.

Les résultats obtenus jusqu'ici sont très encourageants. De mai à septembre 1938 puis de juin à octobre 1939, nous avons consulté trente-cinq dépôts d'archives et puisé dans leurs fonds, d'importance naturellement inégale, des milliers de renseignements d'ordre historique, éducatif et économique.

Ces dépôts se trouvent dans la ville et la région de Montréal, à Saint-Hyacinthe, à Nicolet et aux Trois-Rivières, enfin dans diverses paroisses de la vallée du Richelieu, du littoral du Saint-Laurent et des environs de Québec.

Nous y avons recueilli une documentation substantielle. Un rapide aperçu des sujets auxquels elle touche vous en donnera une idée d'ensemble.

Etat des recherches

Nos recherches ont porté principalement sur l'histoire religieuse, politique, littéraire et artistique, sur plusieurs aspects de l'éducation, et sur certaines manifestations de notre vie économique.

Histoire, éducation, économique, ce sont là domaines assurément trop vastes pour que nous ayons pu, en quelques mois, y tracer autre chose que des points de repère, sauf en ce qui concerne les arts, raison première de la visite des dépôts; mais leur exploration méthodique à l'aide de documents de première main constituera avec le temps une contribution originale à l'étude de notre passé.

1. Histoire

La plupart des collections que nous avons dépouillées comportent d'abord un fonds d'histoire plus ou moins considérable. Histoire générale ou régionale. En voici l'essentiel.

a) Histoire religieuse

Il convient de signaler en premier lieu les renseignements de toute sorte que les livres de comptes paroissiaux nous ont fournis sur la fondation et le développement des paroisses suivantes: Saint-Joseph de Chambly, Notre-Dame du Rosaire à Saint Hyacinthe, Saint François de Sales, Marierville, Saint-Charles-sur-Richelieu, Yamaska, Saint-Pierre de Sorel, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-François-du-Lac, Notre-Dame-de-Pierville, Saint-Simon de Bagot, Yamachiche et enfin Longueuil.

Les archives du séminaire de Nicolet, où l'on nous a grandement facilité le travail, sont également riches au point de vue religieux.

On y trouve, entre autres choses, les lettres de NN.SS. Plessis, Panet, Signay et Turgeon aux directeurs de la maison -plus de cinq cents pièces- et copies des réponses formant seules la matière de cinq volumes; une trentaine de lettres de Mgr Hamel auxquelles s'en ajoutent d'autres de NN.SS. Taschereau, Lorrain, Taché, Cook et Laflèche, (papiers Bois, troisième groupe). Les actes du Chapitre de Québec -il s'agit de copies-, avec des notes sur les voyages de Mgr Plessis dans les Maritimes, dans le Haut-Canada et en Europe, (papiers Bois, cinquième groupe); enfin, parmi les oeuvres manuscrites de l'abbé Bois, la vie des évêques de Québec jusqu'à Mgr Panet et la revue de la correspondance de Marie de l'Incarnation.

De son côté, le séminaire des Trois-Rivières a dans ses archives toujours très accueillantes, une abondante documentation sur l'épiscopat mouvementé de Mgr Laflèche.

Ces papiers, manuscrits ou imprimés, se rapportent surtout à la correspondance de l'évêque et à la division de son diocèse.

La correspondance, très fragmentaire, bien entendu, comprend environ trois cents lettres écrites ou reçues par Mgr Laflèche. Plusieurs sont datées de Rome lors de son séjour dans la ville éternelle en 1870. Le style en est nerveux, parfois coloré, mais il n'a pas la fermeté de la pensée, profondément surnaturelle, et qui trouve assez bien sa voie au milieu des discussions suscitées par la question de l'infailibilité du pape.

La division du diocèse en deux parties, conséquence probable d'une longue mésentente avec Mgr Taschereau, constitue, d'autre part, la matière d'une centaine de documents dont certains ont plus de cinquante pages. On peut les ramener à quatre groupes en donnant quelques mots de précision sur chacun.

Premier groupe: supplique de l'évêque des Trois-Rivières à Dom Henri Smeulders, commissaire apostolique au Canada; supplique du même au Saint Père; exposé sommaire à la S.C. de la Propagande du problème de la division du diocèse; observations du Procureur de l'évêque sur cette division et exposé complémentaire au cardinal préfet de la Propagande.

Deuxième groupe; protestation du clergé du diocèse, adressée à Dom Smeulders, contre les calomnies dont l'évêque est victime; mémoire de Mgr Laflèche au cardinal Simeoni; remarques de l'archevêque de Québec sur la division du diocèse des Trois-Rivières et réponse du suffragant à ces remarques.

Troisième groupe: copie d'une lettre de l'abbé Luc DesIlets à l'avocat de la Propagande concernant les finances du diocèse par suite de sa division; mémoire du même au Cardinal préfet de la Propagande sur la visite à Rome de Mgr Racine, de Chicoutimi; seize lettres et requêtes traitant toujours de la division.

Quatrième groupe: treize lettres de l'abbé Luc DesIlets au grand vicaire Caron, datées de Rome entre le 16 juin 1883 et le 11 mai 1885.

L'auteur avait été chargé de défendre là-bas les intérêts du Diocèse des Trois-Rivières. Il expose au grand vicaire les espoirs et les déceptions des partisans de Mgr Laflèche, les visites de ce dernier au pape et aux cardinaux, les intrigues qu'il découvre autour de lui et la réserve des Congrégations; Il demande aussi de l'argent pour l'heureuse poursuite de sa mission.

Notons encore deux autres documents concernant Mgr Laflèche: un carnet de route, rédigé de sa main et marquant, au début de 1893, les principales étapes de son séjour en Europe; puis, en date du 20 mars, une lettre autographe de Rameau de St-Père se mettant, à Paris, à la disposition du voyageur.

b) Histoire politique

Tout au cours de notre histoire, les rapports entre la religion et la politique comportent occasionnellement quelques frictions. C'est ainsi, par exemple, que la question de "l'influence indue", il y a plus d'un demi-siècle, a agité bien des esprits.

Les archives du séminaire des Trois-Rivières possèdent à ce sujet copie de deux mémoires rédigés par des évêques: l'un de Mgr Bourget sur "l'intervention du clergé de la province de Québec dans les élections politiques", et l'autre de Mgr Laflèche "sur les difficultés religieuses en Canada".

Le premier, de 1876, est adressé au cardinal Franchi, préfet de la Propagande, tandis que le second, de 1882, est destiné aux cardinaux de cette même Congrégation.

Celui de Mgr Laflèche comprend, en plus de ses soixante-trois pages, un appendice considérable et une longue lettre au cardinal Simeoni. L'ardent prélat, alors à Rome, le présente ainsi:

"Le but du présent mémoire est d'exposer à Vos Eminences plusieurs faits et observations qui se rattachent aux questions qui ont fait l'objet des documents émanés du Saint-Siège, le 13 septembre dernier, et adressés à Mgr l'archevêque de Québec, à savoir: 1' la question politique; 2' la question de l'influence indue; 3' la question universitaire."

La querelle Laval-Montréal, comme nous le verrons plus loin, passionnait à ce moment-là l'opinion, et ce mémoire visait surtout Mgr Taschereau, défenseur de Laval.

Dans un mandement du 5 février, en effet, l'archevêque de Québec avait expliqué qu'on en voulait à son Université parce qu'elle ne s'était pas mêlée de politique et n'avait pas condamné un parti politique -les libéraux- que ni l'épiscopat, ni le Saint-Siège n'avaient voulu condamner.

Le mémoire de Mgr Laflèche provoqua naturellement un contre-mémoire de Mgr Taschereau, et le dossier de nos luttes intestines, aux archives romaines, s'enrichit de deux nouvelles pièces.

Les mêmes divisions s'étaient fait jour, sur un autre terrain, à l'époque où s'élaborait le projet de confédération des provinces canadiennes. Et c'est encore au séminaire trifluvien que nous avons trouvé là-dessus quelques documents d'intérêt tirés des papiers de l'abbé Giroux.

Il y a d'abord une lettre adressée, le 30 janvier 1865, à Georges-Etienne Cartier par un avocat du nom de Pominville, son associé au Barreau de Montréal, pour le prévenir que "le père Cherrier, disparu depuis longtemps de la scène politique, mais mobilisé sur le tard par les adversaires de la Confédération."

Vient ensuite le texte de convocation d'une assemblée contre le projet fédéraliste, assemblée devant comporter un grand discours de Cherrier.

Il y a enfin la première partie de ce discours, telle que publiée le 4 février 1865 dans "L'Union Nationale", quotidien montréalais, et soulignée en plusieurs endroits de la main de Cartier.

L'exemplaire du journal vient de Cartier lui-même, comme l'atteste un passage d'une lettre de Benjamin Sulte faisant également partie des papiers Giroux. Cette lettre, du 7 mai 1873, porte l'adresse de l'abbé Napoléon Caron, vicaire à Yamachiche.

"Hier, écrit Sulte, je vous ai envoyé un souvenir de Sir Georges. A première vue, peut-être serez-vous porté à y attacher peu ou point de valeur, mais ce n'est point là mon idée. Sur cette vieille gazette, vous trouverez le discours qui a eu le plus de retentissement dans le pays au moment où il fut sérieusement question de la Confédération. Les paroles de Mgr Cherrier n'étaient que la répétition de tout ce que le monde timide et peu éclairé disait alors -cela est vrai- mais justement à cause de cela ce discours a de l'importance. Sir Georges l'a reçu et, contre son habitude, il l'a marqué d'un coup de plume aux endroits essentiels et il l'a gardé par devant lui pour y répondre en oeuvre, c'est-à-dire pour faire entrer dans l'acte fédéral la contre-partie ou si vous aimez mieux la négation officielle des avancées de Mr Cherrier. Songez à la valeur qu'aura cette vieille gazette dans cinquante ans!"

Dans le projet à la veille d'aboutir, Cherrier voyait pour nous un danger d'assimilation, l'abandon de notre entité politique, la violation de nos droits constitutionnels et de futurs conflits de juridiction entre le gouvernement central et les autres. Les traits de plume fortement appuyés de Cartier indiquent assez que la force de ces objections ne lui échappait pas.

c) Histoire littéraire

En plus d'un bon nombre de renseignements qu'il ne saurait être question de mentionner ici, nous avons noté, dans ce domaine, des lettres d'écrivains du cru, un journal manuscrit de l'abbé Georges-Epiphanie Caron, ainsi que la copie d'un autre manuscrit de Guillaume LaMothe.

Les lettres sont la propriété du séminaire de Nicolet. Elles proviennent de Philippe Aubert de Gaspé, de Jacques Viger, Etienne Parent, Antoine Gérin-Lajoie, Faucher de Saint-Maurice, Ernest Gagnon, William Chapman, Mgr Tanguay, N.-E. Dionne, Laure Conan et plusieurs autres.

Le manuscrit appartient au séminaire des Trois-Rivières. Il s'agit des "Mémoires" de cet abbé Caron, rédigés du 22 septembre 1877 au 27 juin 1884, et comptant un peu plus de cent pages d'une fine écriture.

En dépit d'une rédaction assez gauche et d'un style souvent incorrect, ce journal est un document à retenir sur la vie collégiale de l'époque. On y trouve des impressions fraîches sur l'existence quotidienne au grand et au petit séminaire des Trois-Rivières, des souvenirs de lecture parfois trop fidèles, une conception uniquement théologique des hommes et des choses, et des retours attendris, fortement teintés de romantisme, sur le bonheur des années d'enfance passées aux champs. On y remarque encore de curieux jugements sur les événements se déroulant au pays ou à l'étranger, - crise monétaire au Canada, guerre russo-turque, mort de Pie IX et de Victor Hugo, - de même que des appréciations plus vives que mesurées sur les hommes occupant alors le premier plan de l'actualité.

Quant à LaMothe, son récit porte également le titre de "Mémoires", et il couvre la plus grande partie de sa vie aventureuse en Europe comme au Canada. On en trouve la copie-soixante-dix feuilles volantes- aux archives de la Bibliothèque Saint-Sulpice.

Né à Montréal en 1824 et orphelin de bonne heure, ce fils de famille aisée paraît avoir eu, dès sa majorité, de belles et utiles relations dans la société anglaise de la colonie. A vingt-deux ans, il s'embarque pour le vieux continent avec des velléités d'étudier la médecine à Paris. Mais à peine arrivé en Angleterre, il se met à faire la noce, s'engage ensuite dans une expédition militaire ratée en Amérique du Sud, passe alors à Paris, où il rencontre quatre Québécois qui y font leur médecine, et assiste en spectateur fortement impressionné à la révolution de 1848; de là, il se rend chez des amis en Suisse, puis il traverse Marseille et Livourne, pour séjourner enfin à Florence, capitale du grand-duché de Toscane. C'est dans cette ville, rendez-vous d'une aristocratie brillante et frivole, qu'il découvre un compatriote obscur, le peintre Falardeau, et s'ingénie à l'aider de mille façons; c'est également là qu'il fait la connaissance d'une française, Mlle Marguerite de Savoie, dont il s'éprend et qui deviendra sa femme. De retour au pays par un jour pluvieux de décembre 1850, ruiné et désorienté, il se ressaisit vite pour devenir tour à tour importateur de vins, courtier, prospecteur et, pendant dix-sept ans, directeur des Postes à Montréal.

Ces mémoires sont très pauvrement écrits, LaMothe n'ayant à peu près aucune formation scolaire ou autre, mais ils constituent un remarquable exemple de cet esprit d'aventure que l'on retrouve à maintes reprises en feuilletant les annales de notre passé; ils montrent aussi que dès 1846, c'est-à-dire neuf ans avant l'arrivée spectaculaire de la "Capricieuse" à Québec, plusieurs Canadiens français se trouvaient déjà à Paris pour y compléter leurs études.

d) Histoire artistique

Toute la documentation amassée sur ce sujet a été versée au fonds de renseignements qui relève de l'inventaire des beaux-arts. Il suffit donc de fournir ici quelques indications.

Dans les treize paroisses énumérées au commencement de ce rapport, nous avons le relevé complet, au moyen des livres de comptes et autres papiers

des notes, mentions et documents variés sur l'architecture, la sculpture, la peinture, l'orfèvrerie et différents travaux d'églises. C'est là un travail de patience accompli dans des conditions de recherche parfois rien moins qu'engageantes.

Ce relevé s'est également poursuivi, aux Archives judiciaires de Montréal ou ailleurs, dans les minutes des notaires Jean-Baptiste Constantin, J.-O. Bastien, père et fils, Emmanuel Belle, René Boileau, Joseph Gabrion, J.-P. Gauthier, F.-T. Langevin et L.-J. Soupras, pour ne rien dire de la consultation occasionnelle de plusieurs autres greffes, comme celui de M^{re} Letestu, notaire à Saint-Hyacinthe vers la fin du dix-huitième siècle.

Le dépouillement des greffes a nécessité, à lui seul, l'examen d'au moins six mille pièces, et il a amené la notation ou la transcription d'une couple de cents actes se rapportant aux arts.

Enfin, au Château de Ramezay et à l'Hôtel-Dieu de Montréal, ont été posés les jalons d'autres recherches. Les archives du Château contiennent, dit-on, des renseignements sur l'orfèvre Robert Cruickshank, auquel se sont intéressés en ces derniers temps M.M. Traquair, Massicotte, Morin et Fauteux; par ailleurs les vieux livres de comptes de l'Hôtel-Dieu, ou ce qu'il en reste, trois incendies successifs -1695, 1721 et 1734- ayant visité la maison, devraient éclairer, selon nos collègues des beaux-arts, certains points de notre histoire artistique.

11. Education

Les problèmes de l'éducation sont plus que jamais d'actualité, l'opinion publique paraissant enfin comprendre qu'ils restent intimement liés à l'avenir de notre peuple. Mais l'on comprend encore peu qu'ils sont inséparables de l'histoire de l'enseignement. Dans ce domaine, en effet, l'affirmation gratuite est fréquente, et elle résulte, la plupart du temps, de l'ignorance des documents de première main.

Ceux auxquels nous avons eu accès pourraient montrer, entre autres choses, que c'est beaucoup moins le manque de zèle que les rivalités de personnes ou de clocher qui ont retardé, dans bien des cas, les progrès de l'éducation.

a) Enseignement supérieur

Les papiers que l'on a bien voulu mettre à notre disposition à l'Université de Montréal illustrent en particulier les derniers épisodes de la longue querelle Laval-Montréal, tous les aspects de la construction du nouvel immeuble et l'activité des sociétés savantes.

Les difficultés qui ont gêné si longtemps les relations de l'Université Laval avec sa succursale à Montréal remontaient presque à la fondation de cette dernière en 1876.

La métropole possédait alors son Ecole de Médecine et de Chirurgie, institution florissante et disposant de solides appuis, qui risquait de faire double emploi avec la faculté de médecine nécessaire à la nouvelle maison. Laval chercha conséquemment à l'absorber, mais de nombreux obstacles s'y opposaient: l'Ecole avait sa propre charte, elle était affiliée à une université ontarienne, elle assurait par contrat le service médical de l'Hôtel-Dieu et de la Maternité, enfin elle possédait des professeurs connus et difficiles à manoeuvrer.

Treize années durant, cette lutte stérile divisa le monde universitaire et même une partie de l'épiscopat. A Rome comme à Québec, elle apporta aux adversaires en présence des succès et des revers alternés. Par suite de décisions venues de la Congrégation de la Propagande, à plusieurs reprises, en 1881, en 1883, l'Ecole se trouva en mauvaise posture auprès des autorités religieuses. Puis ces dernières reçurent du Saint-Siège, en 1884, le conseil de temporiser. Enfin l'abbé J.-B. Proulx vint, qui, nommé vice-recteur de la succursale le 23 juillet 1889, put régler cette épineuse question le 29 novembre 1890. Ses notes, mémoires et rapports sur le sujet, formant dix tomes et un "divers", couvrent plusieurs milliers de pages.

Cet ami de Laurier ne manquait point de souplesse. Il s'attacha sans tarder à la tâche de fusionner l'Ecole de Médecine avec la Faculté de Médecine, prélude d'un projet plus vaste, semble-t-il, dans son esprit: celui de libérer graduellement la succursale de Laval de la tutelle de Québec.

Des personnes en vue proposèrent leurs services comme médiateurs. On créa deux comités, l'un représentant l'Ecole, l'autre Laval. Mais l'accord, qui paraissait enfin assuré, fut remis en question par l'attitude hostile des étudiants de l'Ecole, encore beaucoup plus nombreux que ceux de la Faculté. Les deux comités demandèrent alors, une fois de plus, l'intervention romaine.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1890, le vice-recteur séjourna à Rome de février à juillet, en compagnie d'autres délégués de Montréal. Il eut de nombreuses audiences des cardinaux Simeoni et Jacobini, respectivement préfet et secrétaire de la Propagande. Il leur suggéra de réserver aux évêques de la province ecclésiastique de Montréal, conformément à l'esprit de la constitution apostolique "Jam dudum", du 2 février 1889, la tâche d'amener la fusion des deux facultés, et le cardinal Simeoni, à sa prière, manda aux évêques de cette province de faire de leur mieux pour y arriver.

Les deux comités acceptèrent conséquemment un projet d'accord mettant la charte de l'Ecole à la base de la nouvelle Faculté, et garantissant par ailleurs les droits de ses professeurs. L'Ecole fit donc les démarches nécessaires pour faire amender sa charte. Les évêques de l'archidiocèse approuvèrent ensuite le projet dans une lettre pastorale du 8 novembre 1889, et ils demandèrent au premier ministre Mercier de le présenter lui-même à l'Assemblée législative.

Il restait cependant à écarter quelques obstacles. A Montréal, les étudiants de l'Ecole protestaient avec l'appui de plusieurs médecins; des timides craignaient, de leur côté, que l'intervention du gouvernement ne préludât à la fondation d'une université laïque; enfin Mgr Benjamin Paquet, recteur de Laval, trouvait inadmissible de n'avoir pas été consulté.

Toutefois le premier ministre, assez normand, se dit prêt à intervenir si telle était la volonté du pape. Mis au courant, Léon XIII lui écrivit personnellement le 20 novembre, et dès le lendemain, conformément à son désir, Mercier se faisait le parrain du projet de loi. Celui-ci franchit la dernière étape, au Conseil législatif, le 4 décembre suivant.

Ce règlement a été avant tout l'oeuvre de l'abbé Proulx. Une simple citation suffit à montrer l'inspiration qui le guidait; elle est tirée de son "Mémoire sur l'union de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal et de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal". On y lit: "Avant tout, ce qu'il importe à l'Eglise, c'est d'avoir la direction, non des propriétés, mais bien de l'enseignement, des facultés universitaires".

Les procès-verbaux de l'Université contiennent, par ailleurs, d'innombrables renseignements sur la construction de l'immeuble de la Montagne. Ces renseignements ont trait à l'acquisition des terrains, au choix du site, à la campagne nationale de souscription des fonds nécessaires à l'entreprise.

Celle-ci s'avéra, dès le début, semée d'obstacles. On discuta longtemps par exemple, sur les avantages comparés des terrains du Mont-Royal et de ceux du parc Lafontaine. Les pourparlers avec la Ville, dont le concours était indispensable, furent longs et délicats. Il fallut envisager des expropriations coûteuses; déboursier beaucoup plus qu'on ne l'avait prévu pour les fondations du bâtiment; modifier plus d'une fois, après examen et contre-examen, les plans de l'architecte Cormier; retarder en conséquence la mise en train des travaux. Enfin, le 20 mai 1929, le Comité exécutif décida de commencer la construction de l'édifice et de se séparer le contrat d'entreprise générale des autres contrats. Mais la crise arrivée, la caisse devint à peu près vide, en dépit de la souscription publique, du concours de la Ville, des octrois du gouvernement provincial. Le 23 septembre 1921, le même Comité se résolut à l'arrêt des travaux, et un an plus tard, le 19 octobre 1932, il consacra la somme insuffisante de cinquante mille dollars à la protection de l'immeuble inachevé. "Le solde, dit la délibération, sera payé après la solution du problème universitaire par le Gouvernement".

Les procès-verbaux des Commissions nous renseignent en plus sur l'organisation et le progrès des études dans les différentes facultés. L'effort accompli dans le domaine de la culture générale et des disciplines scientifiques a été constant. De leur côté, les procès-verbaux des facultés montrent que, dès 1926, aux Sciences et à l'Institut de radium, on tenta d'orienter certains élèves vers la recherche. Un rapport adressé au secrétaire de la Province en 1931 constate cependant que les plus aptes à ce travail seraient les anciens étudiants d'Europe, si le souci du pain quotidien leur laissait quelque répit.

Les documents consultés témoignent enfin que, depuis son émancipation, l'Université a rayonné outre-mer par quelques-uns de ses professeurs, sans se désintéresser par ailleurs des grands courants de la vie de l'esprit au pays et à l'étranger.

b) Enseignement secondaire

Parmi les principales collections du séminaire de Nicolet, nous avons déjà mentionné les lettres des évêques de Québec aux prêtres qui présideaient aux destinées de la maison.

Ces lettres couvrent toute la première moitié du dix-neuvième siècle, et elles appartiennent autant, sinon davantage, à l'histoire de l'éducation qu'à l'histoire religieuse.

Depuis celles de Mgr Plessis, fondateur du collège, jusqu'aux dernières, de Mgr Turgeon, on peut se rendre compte de la sollicitude dont Nicolet fut entouré dans les débuts, de la prudence financière qui marqua sa croissance, tout comme des grands projets d'avenir qui se formèrent à son sujet. On y découvre aussi, mêlés à la préoccupation des études, les soucis des mauvais jours. C'est ainsi que les campagnes militaires de 1812 à 1814 firent monter jusqu'à quatre dollars le boisseau le prix du blé. On comprend la gêne qui en devait résulter "dans une maison, comme l'écrit Mgr Plessis, d'environ 90 bouches".

Il faut également signaler, aux mêmes archives, la correspondance diverse touchant la vie et les besoins du séminaire.

Plusieurs des lettres qui la composent portent des signatures d'évêques ou de hauts fonctionnaires. Elles ont trait, par exemple, à l'exemption de milice pour les élèves, à la location du vieux collège pour y loger les militaires, à l'utilisation du bois de la Couronne et même, en 1847, à une demande d'octroi au gouvernement. D'autres documents s'y ajoutent sur la division du diocèse des Trois-Rivières, division qui ne pouvait laisser indifférents les prêtres de Nicolet.

C'est encore au même endroit (papiers Bois, cinquième groupe) qu'ont été recueillis de menus faits sur la vie et les études au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, au petit séminaire de Saint-Hyacinthe et au séminaire de Québec.

Enfin, à propos de ce dernier, il existe au séminaire des Trois-Rivières une copie manuscrite d'un document intitulé: "Règlement du Séminaire de Québec approuvé et sanctionné par Mgr Jean Olivier Briand le 22 août 1768." Elle compte dix-neuf pages dont la première renferme, avec un bref historique de la maison, l'ordre et le sujet des chapitres.

Voici la note d'histoire: "S. de Q. fondé en 1663 par Mgr de Laval-Montmorenci 1er Ev. de Q., arrivé à Québec le 16 juin 1659 en qualité d'Ev. de Pétrée, Vic. ap. en Canada. Mgr de Laval unit son Séminaire au Sem. des Miss. Etrangères de Paris le 19 mai 1675. Le 16 avril 1680 Mgr de Laval fait passer un acte de Donation de tous ses biens en faveur Sem. des Miss. Etr. de Québec. Le 22 août 1768, vu le changement de domination survenu, il devient impossible d'entretenir la même union et dépendance avec le Sem. de Paris, il a été jugé nécessaire de faire quelque changement et addition au Règlement..."

Ce règlement comprend huit chapitres ainsi répartis: "De la fin que le Sem. doit se proposer; Des moyens plus essentiels pour y arriver; Des fautes qui portent exclusion; Des ecclésiastiques qui forment le corps du Sem.; Des emplois et offices: Des élections: Des assemblées du Conseil."

Le manuscrit est visiblement très ancien; il fait partie de la collection de papiers divers que l'abbé T. Giroux a laissés au séminaire des Trois-Rivières.

c) Enseignement primaire

Les discussions qui s'amplifient depuis quelques années autour de l'école ne sont guère nouvelles. Les points de vue soulevés varient avec les besoins, voilà tout.

On en trouve, par exemple, de nombreux échos, il y a plus de soixante ans, dans l'oeuvre de l'abbé Bois, ce curieux collectionneur des vieux papiers qui ont été réunis sous son nom aux archives du séminaire de Nicolet.

Trois manuscrits, datés de 1871 et intitulés: "Education. Mélanges inédits", comportent dès le début ce timide avertissement:

"Les morceaux détachés suivants sont censés être privés. Ils ne doivent être utilisés, s'il y a lieu, qu'avec prudence et discrétion. Cette remarque s'applique à tout le contenu du volume. Ces morceaux ont été écrits chacun en son temps suivant l'à-propos. Aucun n'a été publié ni offert à la presse pour l'être."

Les polémiques sévissant encore au sujet des écoles normales expliquent sans doute tant de prudence. L'abbé les résume lui-même en les appréciant avec bon sens et modération:

"On trouve, écrit-il, que notre loi d'éducation donne trop de pouvoir au surintendant de l'Instruction publique et qu'il en abuse, surtout relativement à ce qui a trait (sic) aux écoles normales. On se plaint de ce que ce fonctionnaire exerce, au nom du Gouvernement, trop d'ingérence dans l'administration locale des écoles primaires à l'expulsion des parents et de l'Eglise. On dit aussi que l'enseignement n'est pas libre et que, tandis que la loi ne pourvoit pas assez à l'enseignement moral et religieux dans les écoles publiques, le clergé ne peut suppléer suffisamment au défaut de cette spécialité, la plus sérieuse et la plus importante de toutes... Cependant, il a été amplement prouvé que si, d'un côté, il s'est possiblement pratiqué quelques abus, sous les auspices de la loi d'Education, d'un autre côté, elle contient des principes et des dispositions clairement exprimés en faveur de la liberté de l'enseignement, et, spécialement, de l'enseignement moral et religieux. Elle fait plus, elle indique, pour cette fin, des moyens dont la facile pratique est une garantie de succès, et tous ces moyens sont, par la loi, mis à la disposition du clergé."

Dans ces manuscrits qui comptent plus de mille pages, M. Bois souligne déjà, par ailleurs, au sujet de l'école primaire, l'insuffisance des traitements, la surcharge des programmes et le danger de déraciner les enfants.

Un autre éducateur qui s'intéressa de près aux écoles normales fut l'abbé Verreau dont le nom, quarante ans après sa mort, reste encore intimement lié à celle de Jacques-Cartier.

Les papiers de l'abbé Verreau sont aux archives du séminaire de Québec. Nous avons cependant trouvé de lui, à Jacques-Cartier, avec des "notes diverses" sur les difficultés universitaires, un ouvrage polémique inachevé sur l'enseignement. Voici quelques mots de précision sur cet ouvrage.

Rédigé en 1883, l'impression en fut arrêtée, sur la demande de Mgr Fabre, à la page 220.

Il s'ouvre sur un "Témoignage devant la Commission Royale". La construction de plusieurs écoles (Jacques-Cartier, Le Plateau, Champlain) ayant été confiée au même entrepreneur, le bruit courut qu'il y avait eu extravagance dans le prix des matériaux, la qualité de l'ameublement, etc. Une enquête royale s'ensuivit, et l'abbé Verreau y témoigna en insistant sur deux points: les droits des parents et ceux de l'Eglise en matière d'éducation; les avantages d'un mobilier moderne pour les écoles.

Vient ensuite une longue riposte au journal "L'Etendard", qui avait cherché noise au principal de Jacques-Cartier à propos des droits des parents et de ceux de l'Eglise sur l'éducation. Cette réponse remplit presque tout le reste du volume. L'abbé y défend les thèses traditionnelles en utilisant largement l'argumentation des encycliques.

Enfin quelques pages sont consacrées à un autre adversaire, le Frère Réticius, provincial des Frères des Ecoles Chrétiennes, qui n'avait pas prisé, lors de l'enquête royale, une allusion du principal à son Institut. Dans les écoles, certains pupitres, selon M. Verreau, pouvaient porter les élèves à mieux travailler. A l'Islet,

par exemple, on en avait eu la preuve, le jour où le curé Delage obtint des Frères enseignants le changement des pupitres; mais il avait dû attendre, avec les écoliers, la modification des règles de l'Institut, qui "ne permettaient pas aux directeurs de faire ces changements". L'exemple du principal de Jacques-Cartier parut malheureux au Frère Reticius, qui y vit une assertion sans fondement et de nature à jeter le ridicule sur sa communauté. On échangea, avec des affidavits, des propos peu amers. D'où l'intervention de Mgr Fabre, peu soucieux de voir rebondir cette querelle.

III. Activité économique

Il nous est enfin passé sous les yeux, au cours de nos recherches, bon nombre de vieux papiers qui relèvent des archives économiques.

Signalons d'abord ceux qui se rapportent, directement ou non, à l'histoire de certaines seigneuries.

a) Les seigneuries

Dans la ville de Saint-Hyacinthe, l'examen des livres de comptes paroissiaux, à Notre-Dame du Rosaire, et celui des minutes du notaire Letestu, au Palais de Justice, nous a fourni en passant des renseignements originaux sur le développement de la région et sur les terres de la seigneurie Delorme.

Celle-ci avait été concédée en 1748 à Pierre-François de Rigaud, fils du marquis de Vaudreuil, mais cinq ans plus tard, il céda ses droits à Jacques-Hyacinthe Delorme, pourvoyeur de bois pour le service de la marine royale. Delorme se fit lui-même défricheur et, dès 1763, il commença la création des fiefs, pour céder ensuite, d'année en année, des terres de chaque côté de la rivière Yamaska. Il mourut en 1778, laissant un fils mineur qui hérita du titre et de la moitié de la seigneurie, et deux filles qui se partagèrent l'autre moitié.

La paroisse prit le nom de Saint-Hyacinthe, en l'honneur de son seigneur, et l'on ferait remonter à 1777 la date de son érection. Avant cette date, il n'existait qu'une desserte.

Les recherches poursuivies aux archives de Chambly montrent également que l'histoire de la paroisse Saint-Joseph, à cet endroit, se confond dans les débuts avec celle de la seigneurie.

Jacques de Chambly, capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan-Salières, reçut là un immense domaine auquel il donna son nom.

On trouve à la mairie de Chambly-Bassin copie d'une ordonnance du 3 mars 1722 qui ne manque pas d'intérêt. Cette ordonnance détermine l'étendue de la paroisse Saint-Louis du Fort, aujourd'hui Saint-Joseph, et stipule que "vu le petit nombre d'habitants qu'il y a dans cette seigneurie qui sont hors d'état de payer des dîmes, étant pauvres et commençant que d'établir leurs terres; il serait nécessaire pour le bien de la garnison de ce fort d'y établir un aumônier fixe qui fut tenu d'y résider et de servir par voie de mission les habitants de la dite seigneurie, même les fiefs des seigneurs de Longueuil et de Rouville". Un autre document consiste dans le brouillon de la réponse du curé, en 1790, à une ordonnance de Lord Dorchester. Celui-ci réclamait la tenue d'un recensement afin de dresser des cartes des différents districts de la colonie avec leurs paroisses, seigneuries et concessions. On constate par la réponse que la paroisse de Chambly comptait alors cinq cents familles, dont trois cent trente catholiques et cent soixante-dix protestantes. On y voit aussi qu'elle avait diminué de moitié depuis 1722. C'est que Jacques de Chambly, décédé sans enfant, avait partagé sa seigneurie entre Jacques Hertel, qui prit le nom de Hertel de Chambly, et Jean-Baptiste Boucher de Niverville. Chambly-Bassin et Chambly-Canton occupent aujourd'hui la terre dont hérita de Niverville.

Nous avons enfin remarqué, au séminaire de Nicolet, trois in-folios qui contiennent les archives de la seigneurie Lozeau.

Mme Hippolyte Pacaud légua la seigneurie Lozeau de la Baie à Charles Beaubien, qui la céda lui-même à ses filles en 1910. Charles Beaubien était le fils de Moras Beaubien dont le fief, vendu à sa mort en 1867, avait appartenu à la famille pendant un siècle et demi.

b) Papiers Neilson

Le fonds Neilson se trouve aux archives de la Bibliothèque Saint-Sulpice. Il compte plusieurs milliers de documents non classés et remonte à John Neilson, qui fut l'un des éditeurs de la "Gazette de Québec", journal bilingue fondé par William Brown en 1764.

Cette collection renferme un peu de tout: de la correspondance commerciale (livres, papeterie, objets divers) entre Québec, Londres et New York; un inventaire détaillé des livres et papiers contenus, en 1800, dans le magasin de William Brown; des renseignements sur Samuel Neilson et William Cowan, marchands et associés, (Neilson & Cowan); des certificats d'assurances pour marchandises expédiées d'Angleterre, des bons d'argent, des reçus de toute sorte, papiers de justice, avis publics, commandes, factures, comptes, démêlés au sujet de la succession Brown, liste des abonnés à la "Gazette" et au "Spectator", etc.

Il y a là, comme on le voit, tous les éléments d'un chapitre d'histoire économique vers la fin du dix-huitième siècle et au début du dix-neuvième.

c) Papiers Hart

La même observation doit s'appliquer au fonds Hart, qu'abritent maintenant les archives du séminaire des Trois-Rivières.

Très abondants et bien conservés, les papiers d'Aaron Hart et de ses fils constituent, surtout pour les quarante premières années après la conquête, une source précieuse d'information sur le développement économique de la région trifluvienne.

Ce Juif probablement originaire d'Angleterre passa de New York en Nouvelle-France avec un régiment de Wolfe, pour se fixer ensuite aux Trois-Rivières dont le Suisse Haldimand, qu'il connaissait, avait reçu le gouvernement. Il comprit très vite l'importance de ce poste pour le commerce en général et celui des fourrures en particulier. Sa correspondance nous le montre habile, tenace, très apte à tirer profit des avantages d'un pays neuf, à l'affût de toutes les occasions d'agrandir, avec sa fortune, le cercle de ses affaires. Curieux homme à la vérité, capable de voir grand et de rêver en Amérique une dynastie financière comme celle qu'un autre Juif, Mayer-Anselme Rothschild, commençait alors à édifier patiemment en Europe. Mais ses quatre fils n'eurent que des talents et des ambitions beaucoup plus modestes, et la formidable impulsion qu'il avait su donner à son négoce s'éteignit avec lui.

La collection Hart n'est pas classée de façon définitive, ce qui en rend la consultation longue et ardue, bien que toujours fructueuse.

d) Archives Casavant

Mentionnons en terminant un dernier fonds d'importance considérable, celui de la fabrique d'orgues Casavant à Saint-Hyacinthe.

La correspondance de cette maison avec ses clients du pays et de l'étranger fournit, une fois de plus, la preuve que le succès en affaires ne boude pas nos compatriotes qui veulent en accepter les conditions.

Conclusion

Cet exposé déjà trop long requiert cependant un mot de conclusion.

Un écrivain québécois jadis chargé d'inventorier sommairement les principales collections d'archives de l'Etat, Edmond Lareau, faisait remarquer en 1877 dans ses "Mélanges historiques et littéraires": Il faut nécessairement arracher au passé les éléments de notre histoire, avant que la poussière des siècles ne les ait ensevelis."

Cette préoccupation, M. le ministre nous l'avons eue constamment présente à l'esprit en accomplissant notre travail.

Nous ne sous-estimons certes point, est-il besoin de le dire, les progrès réalisés depuis Lareau et, en particulier, les recherches considérables de ce dernier quart de siècle. Mais il reste assez de documents à puiser dans nos fonds publics et privés, nous l'avons vu, "pour qu'il soit possible, comme l'écrivait à propos d'autres archives un professeur du Collège de France au siècle dernier, d'en composer un corps d'histoire déjà plein de faits, même de détails et d'aperçus sur le caractère et la politique des personnages, sur les causes, l'enchaînement et les effets des événements". (Daunou, "Cours d'études historiques", T.I., p.247). Tout en collaborant à l'histoire des arts selon les instructions reçues, je crois donc que nous avons commencé dans d'autres domaines une oeuvre utile, nécessaire même, et qu'il serait regrettable de laisser aujourd'hui en suspens.

Cela ne signifie nullement, au reste, que l'inventaire soit figé dans sa forme actuelle. Il pourrait au contraire être poursuivi, et pratiquement sans déboursés, en l'adaptant davantage aux besoins du ministère qui en a assuré les débuts. Le Commerce verrait ainsi s'enrichir peu à peu un fonds d'archives économiques extrêmement commode pour sa publicité et ses différents services. Ajoutons que les contacts patiemment établis au cours des recherches, de même que l'expérience acquise à l'oeuvre, ne risqueraient point de rester sans objet au moment de donner leur plein rendement.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, avec mes remerciements, l'assurance de mon respectueux dévouement.

(Signé) HENRI FONTAINE

Chef de l'équipe des archives

Ancien élève de l'Université de Paris
Licencié ès lettres et en philosophie (Laval)
Attaché aux Archives judiciaires de Québec.

Le 30 avril 1940.

Table des matières

Introduction

L'inventaire commencé. - Ses raisons d'être.
Sa portée. Ses limites.

Etat des recherches

I. Histoire

a) Domaine religieux: Eléments de monographies paroissiales - Lettres de NN.SS. Plessis, Panet, Signay et Turgeon - Correspondance partielle de Mgr Laflèche - Disputes à propos de la division du diocèse des Trois-Rivières.

b) Domaine politique: Documents sur "l'influence indue" - Remarque de Mgr Taschereau sur les libéraux - Luttres autour du projet de confédération (C.-S. Cherrier, G.-E. Cartier).

c) Domaine littéraire: Journal de l'abbé Caron sur la vie de collège - Lettres de Philippe Aubert de Gaspé, Jacques Viger, Etienne Parent, Faucher de Saint-Maurice, etc. - Mémoires de Guillaume LaMothe.

d) Domaine artistique: Livres de comptes de treize paroisses et mentions diverses - Notes tirées des minutes des notaires Letestu, Constantin, Bastien, Belle, Boileau, Gabrion, Gauthier, Langevin et Soupras.

2. Education

a) Enseignement supérieur: La querelle Lavallée - Montréal: objet, principales phases, règlement - Progrès des études, à l'Université de Montréal, et histoire de l'immeuble de la Montagne.

b) Enseignement secondaire: Lettres d'évêques et de hauts fonctionnaires aux directeurs du séminaire de Nicolet - Notes sur divers collèges classiques - Vieux règlement du séminaire de Québec.

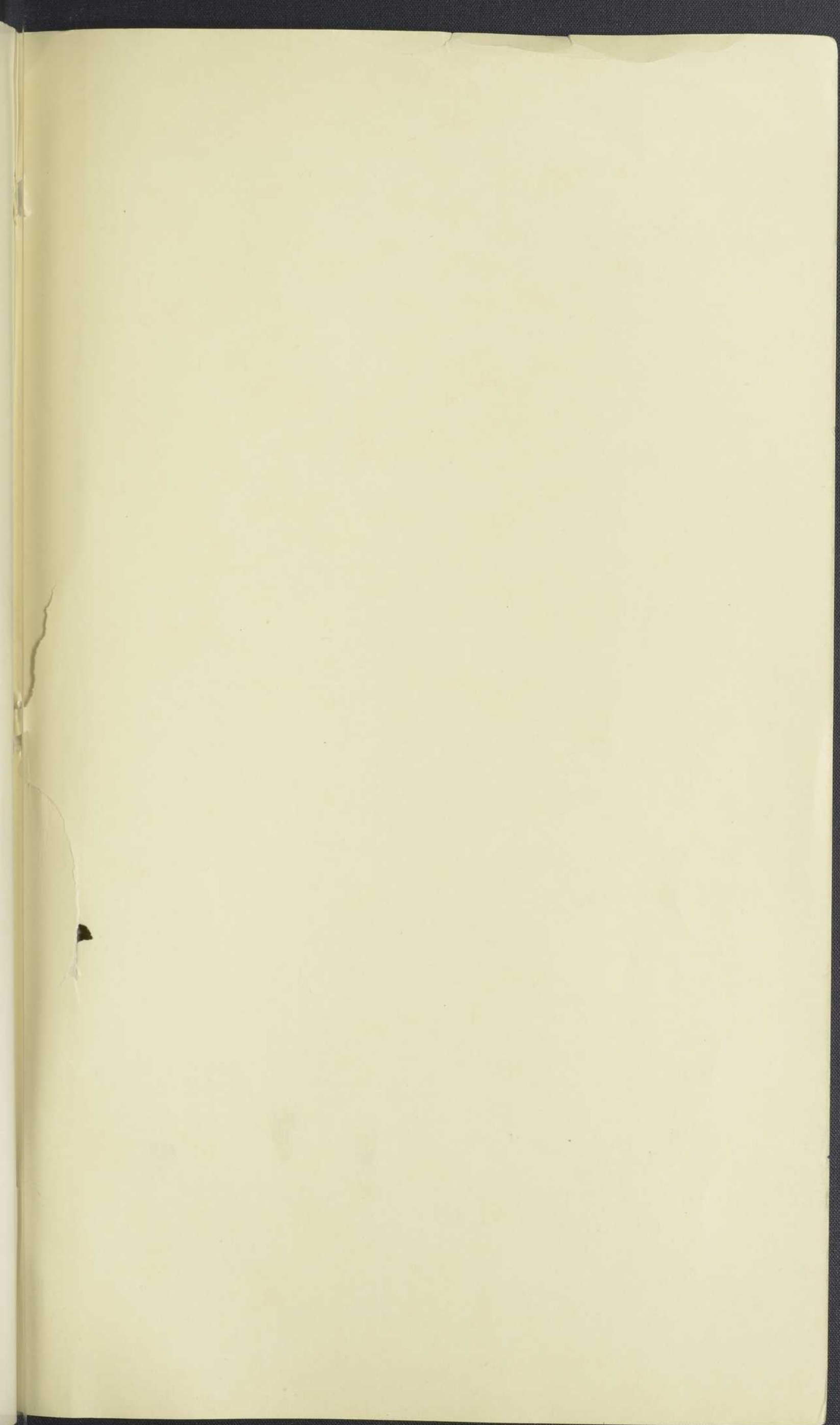
c) Enseignement primaire: Trois manuscrits de l'abbé Bois sur les écoles normales - Ouvrage inachevé de l'abbé Verreau portant sur les écoles et une polémique à leur sujet.

3. Economique

a) Les seigneuries Delorme, de Chambly, Lozeau.
b) Papiers Neilson (Imprimerie, librairie, édition). - c) Papiers Hart (Traité des fourrures, commerce en général). - d) Archives Casavant (Construction d'orgues).

Conclusion

Richesses inexploitées de nos fonds d'archives.
Utilité des recherches. Etude des archives économiques.



BNQ



000 446 151



11 JUI 1942